



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Consultation publique



Synthèse des réponses
à la consultation publique
du 12 mai 2021 préalable
au lancement d'un appel
aux candidatures en FM
dans le ressort du CTA
de Clermont-Ferrand

Juillet 2021



Sommaire

1. L'équilibre des marchés publicitaires locaux.....	4
1.1. Un fort impact de la crise sanitaire sur des marchés publicitaires locaux déjà fragiles	4
1.2. Le souhait de stabilisation des paysages radiophoniques locaux	5
2. Les zones de recherche de nouvelles fréquences.....	5
2.1. Les zones proposées par le Conseil répondent aux attentes d'une majorité de contributeurs	5
2.2. Des contributeurs proposent de compléter la liste des zones de recherche	6
Annexe.....	7
Liste des acteurs ayant répondu à la consultation publique.....	7



En application de la [feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026 adoptée le 16 décembre 2020](#), le Conseil supérieur de l'audiovisuel a ouvert, le 12 mai 2021, une [consultation publique préalable au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Clermont-Ferrand](#).

Cette consultation publique avait un double objectif : d'une part, procéder à un état des lieux de la situation économique des marchés radiophoniques en cause et, d'autre part, déterminer les zones dans lesquelles une recherche de nouvelles fréquences pourrait être effectuée.

Les contributions devaient être apportées au plus tard le 23 juin 2021.

Le Conseil a ainsi reçu la réponse de onze contributeurs, dont dix acteurs du secteur radiophonique, dont la liste figure en annexe.

1. L'équilibre des marchés publicitaires locaux

Questions : Les marchés locaux sont-ils susceptibles d'être modifiés de manière importante par la délivrance de nouvelles autorisations ? Existe-t-il des zones fragiles sur le plan publicitaire et quelles pourraient être les dispositions à prendre par le CSA pour ne pas les déséquilibrer ?

Seuls trois des onze contributeurs ont répondu à au moins une de ces trois questions ; les huit autres contributeurs ont uniquement fourni des contributions techniques ou des éléments visant à soutenir une future candidature sans répondre aux questions de la consultation.

Dans leur réponse à la consultation publique, ces trois contributeurs rappellent le fort impact de la crise sanitaire sur des marchés déjà fragiles (1.1) et préconisent au Conseil de stabiliser le paysage radiophonique dans le ressort du CTA de Clermont-Ferrand (1.2).

1.1. **Un fort impact de la crise sanitaire sur des marchés publicitaires locaux déjà fragiles**

Bien qu'un éditeur reconnaisse, avec grande prudence, les perspectives favorables de reprise du marché publicitaire dans le cadre de la sortie de crise sanitaire amorcée tout au long du mois de juin 2021, ces contributeurs rappellent le fort impact qu'a eu la crise de la Covid19 sur les marchés publicitaires radiophoniques locaux, marchés déjà marqués par un recul des investissements publicitaires ces dernières années.

En plus de l'impact de la crise sanitaire, un des contributeurs souligne également que les radios actives sur les marchés publicitaires locaux devront également faire face, à l'avenir, à de nouvelles concurrences (arrivée prochaine de nouvelles radios en DAB+ dans le ressort du CTA



de Clermont-Ferrand, concurrence accrue des grands acteurs du digital) et à des évolutions législatives susceptibles d'affecter l'économie de la radio (régulation plus contraignante de la publicité de certains secteurs économiques, dont le secteur automobile).

1.2. Le souhait de stabilisation des paysages radiophoniques locaux

Dans un contexte de marchés publicitaires fragiles et fortement impactés par la crise sanitaire, deux des contributeurs appellent le Conseil à privilégier les candidatures de radios n'ayant pas accès aux marchés publicitaires locaux et à renforcer le développement des radios déjà autorisées dans le ressort du CTA de Clermont-Ferrand afin d'étendre leurs zones de couverture.

L'un des contributeurs estime, de son côté, que le Conseil devrait veiller à un équilibre entre, d'une part, les acteurs locaux et, d'autre part, les acteurs nationaux exploitant les marchés publicitaires locaux.

2. Les zones de recherche de nouvelles fréquences

Le Conseil a reçu onze contributions qui représentent un cumul de 82 demandes de fréquences : treize fréquences pour Radio France et 69 pour des éditeurs privés. Parmi ces 82 demandes, 26 font l'objet d'une proposition technique.

2.1. Les zones proposées par le Conseil répondent aux attentes d'une majorité de contributeurs

Question 2.a : En considérant les critères définis par le Conseil pour la définition des zones objets des futurs travaux de planification, avez-vous des commentaires sur la liste des six zones (Brive-la-Gaillarde, Yssingeaux, Argentat-sur-Dordogne, Saint-Yrieix-la-Perche, Ussel et La Souterraine) proposées par le Conseil ?

Six contributeurs ont répondu à cette question. Les éditeurs de service associatifs ou commerciaux, nationaux ou locaux, ont majoritairement souscrit au choix des zones proposées par le Conseil, dans l'optique d'une densification ciblée du spectre FM.

Enfin, Radio France a manifesté son intérêt pour deux des six zones de recherche identifiées par le Conseil : Argentat-sur-Dordogne et La Souterraine.

Au total, le Conseil a reçu 30 marques d'intérêt pour de nouvelles fréquences dans les six zones proposées.



2.2. Des contributeurs proposent de compléter la liste des zones de recherche

Question 2.b : Compte tenu des contraintes calendaires, et en justifiant ces propositions au regard des critères énoncés supra, estimez-vous que les travaux de recherche pourraient porter sur d'autres zones ?

Au total, un besoin de 52 fréquences réparties sur 33 zones distinctes de celles proposées par le Conseil a été formulé par les acteurs privés et public. La grande majorité des zones (29 sur 33) ne fait l'objet d'une marque d'intérêt de la part d'un seul opérateur. Quatre zones ont reçu au moins deux demandes d'opérateurs différents : Mauriac (15), Uzerche (19), Aubusson (23) et Brioude (43).

La zone d'Aubusson a fait l'objet de recherches de fréquences récentes en 2018 (critère 2) et ne sera donc pas concernée par de nouvelles recherches.

La zone de Brioude dispose d'une offre de radio supérieure à la moyenne d'autres bassins de vie comparables et ne sera donc pas concernée également par de nouvelles recherches. Par ailleurs, cette zone est proche de zones FM très denses ou ayant déjà fait l'objet de recherches de fréquences par le Conseil (Saint-Flour, Le Puy-en-Velay, Issoire, Clermont-Ferrand...) ce qui réduit significativement la probabilité d'y dégager de nouvelles ressources.

Le service public a exprimé des besoins pour densifier les réseaux de diffusion de France Info et de France Bleu Pays d'Auvergne en dehors des zones proposées par le Conseil. Les besoins du service public portent sur dix fréquences pour France Info et une fréquence pour France Bleu Pays d'Auvergne.

En revanche, les zones d'Uzerche et Mauriac disposent d'une offre radiophonique réduite (respectivement, trois et sept services privés autorisées et l'offre de services de Radio France est également partielle). Aucune recherche de fréquence n'y a été menée au cours des 13 dernières années. Ainsi, bien qu'assez faiblement peuplées, les zones d'Uzerche et Mauriac répondent bien aux critères définis par le Conseil pour l'ajout de nouvelles zones.

En conséquence et au vu des contributions reçues, le Conseil a décidé de compléter la liste des zones FM pour lesquelles il effectuera des recherches de fréquences, qui comprenait initialement Argentat-sur-Dordogne, Brive-la-Gaillarde, Ussel, La Souterraine, Yssingaux et Saint-Yrieix-la-Perche, en incluant également les zones de d'Uzerche et Mauriac.

Par ailleurs, s'il s'avérait, à l'occasion des études menées lors des travaux de planification de fréquences dans ces huit zones, que le Conseil identifie de nouvelles fréquences dans des zones proches, il ajouterait au futur plan de fréquences de l'appel FM du CTA de Clermont-Ferrand les nouvelles fréquences ainsi trouvées.



Annexe

Liste des acteurs ayant répondu à la consultation publique

Éditeurs de services de radio

- Association Média Grand Brive
- Association Radio Libre Clash
- Association Groupement des radios associatives libres
- Association Radio associative Argentat Corrèze Xaintrie (radio temporaire)
- Association Pompadour Air Campagne
- SARL Proximedia
- SA Métropole Télévision (Groupe M6)
- SA NRJ Group
- SASU Lagardère News
- Société nationale de programme Radio France

Contributeur particulier

- Un auditeur habitant dans l'Allier